



7.2 ANALYSE DE LA SATURATION VISUELLE

L'analyse de la saturation visuelle est réalisée sur les bourgs situés à moins de 10km du projet. Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire (sur la carte ci-après). À noter que ces diagrammes prennent bien en compte les parcs et projets situés en dehors du cadre des cartes présentées ci-après.

L'analyse se base sur une quantification des effets au travers de deux indices, à savoir :

- L'indice d'occupation d'horizon correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. **On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encercllement.**
- Densité sur les horizons occupés (ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon) : Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens). Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.
- L'indice d'espace de respiration est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Les différents seuils fixés sont issus de l'étude «Éoliennes et risques de saturation visuelle» réalisée par la DIREN Centre en 2007. Ces seuils ne sont donc pas réglementaires, ni issus d'une méthode nationale. Ils ont été élaborés pour les paysages spécifiques de la région centre, et ne sont donc pas tout à fait adaptés au contexte paysager de Paizay-Naudouin-Embourie. Ils permettent néanmoins d'attirer le regard sur des bourgs qui nécessiteraient une analyse plus particulière des effets cumulés.

Pour chaque bourg et hameau étudié, les projets considérés sont ceux situés au maximum à 10 km du centre de référence choisi. Les éoliennes des projets au-delà de 10 km seront sûrement visibles, mais leur taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km. Le centre de référence choisi est ici le centre du bourg. Même si bien souvent, le coeur des bourgs montre peu de visibilité sur l'extérieur, les calculs effectués depuis le barycentre d'un bourg permettent également de pressentir le résultat pour les abords immédiats, dont les entrées et sorties des bourgs, pour lesquels la visibilité à 360° montrera une variation négligeable par rapport au calcul depuis le centre.

Dans un premier temps, les indices prendront uniquement en compte les parcs éoliens existants, accordés ou en instruction. Les indices seront calculés dans un second temps avec l'emprise du projet de manière à analyser l'incidence du projet sur le paysage où l'éolien est déjà présent.

Les tableaux pages suivantes récapitulent les résultats obtenus pour les différents indices sur chaque bourg.

Orange : Résultat compris entre le seuil «plancher» et «plafond» ou proche (à 5°) du seuil maximal

Violet : Résultat au-dessus (occupation de l'horizon) ou en dessous (espace de respiration) des seuils

Les tableaux présentés page suivante présentent les résultats des calculs des différents indices et des conclusions associées quant à la saturation visuelle possible ou non. Ces mêmes résultats sont également synthétisés sur la carte de synthèse qui suit ces tableaux. Cette carte permet ainsi de localiser les différents bourgs étudiés situés à moins de 10km d'une éolienne du projet de Paizay.

Un certain nombre de bourgs présentent, **avant même la mise en place du projet**, des indices supérieurs aux seuils fixés par la méthodologie DREAL Centre. C'est le cas notamment de Lorigné, la Forêt-de-Tessé, Embourie, Villefagnan et Brettes. Ces résultats s'expliquent par la situation de ces bourgs au regard du contexte éolien présent et futur qui se concentre à l'est du territoire d'étude, soit aux environs de ces bourgs. Ainsi, l'espace de respiration visuelle en est limité et l'horizon présente un motif éolien important.

D'autres bourgs présentent une faible saturation visuelle, c'est-à-dire un léger dépassement des seuils fixés par la DREAL Centre. Il s'agit notamment des bourgs de Crézières, Chef-Boutonne, Bouin, Pioussay, Theil-Rabier, Longré, Paizay-Naudouin, Couture-d'Argenson, Saveilles et Villemain. Le risque de saturation est évalué au regard de certains indices, et plus particulièrement l'indice de respiration, dont les valeurs oscillent entre la valeur souhaitée (160-180°) et la valeur limite (60-70°). Ainsi, sans atteindre ce qui est souhaitable, les indices ne descendent pas en deçà du seuil plancher où l'éolien est considéré comme omniprésent. Parmi ces bourgs, l'ajout du projet de Paizay aura une incidence sur la perception de l'effet de saturation visuelle. C'est le cas notamment pour le bourg de Couture d'Argenson, où l'angle de respiration visuelle passe de 93,9° à 67,5°. Sur le reste des bourgs, l'ajout du projet ne présente pas d'incidence visuelle significative étant donné que ce dernier s'insère le plus souvent dans des horizons occupés par de l'éolien, ce qui permet de conserver les espaces de respiration.

Enfin, avant la mise en place du projet, un nombre limité de bourgs, à savoir Aubigné, La Bataille, Loubigné, Loize, Melleran et Loubillé, ne présente pas de saturation visuelle. Il s'agit en effet de bourgs situés dans les secteurs du territoire où le motif éolien est assez peu présent permettant de préserver un espace de respiration visuelle conséquent, oscillant entre 155° et 214°. Après l'ajout du projet, la plupart des bourgs voit ses indices évolués à la hausse, et notamment l'angle de respiration visuelle qui, pour Loubigné, Loize et Melleran, se situe entre la valeur souhaitée et la valeur plancher. Ainsi, un faible risque de saturation est identifié sur ces trois bourgs.

Globalement, les résultats montrent que l'ajout du projet de Paizay-Naudouin-Embourie n'aura que peu d'incidences sur les effets de saturation visuelle depuis les différents bourgs situés à moins de 10km du projet. Seuls quelques uns, comme Couture-d'Argenson, Loizé ou encore Loubigné, voient leurs indices évoluer significativement. Néanmoins, ces résultats sont à corrélés avec la configuration réelle du terrain en intégrant la végétation et le bâti notamment. Ainsi, les résultats présentés sont des résultats théoriques et maximisants.

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)											Seuils
	Aubigné	Crézières	La Bataille	Loubigné	Chef-Boutonne	Loize	Melleran	Bouin	Pioussay	Lorigné	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5Km depuis le centre du bourg (en °)	17,7	0,0	0,0	23,4	0,0	20,5	54,5	0,0	11,8	79,2	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	37,1	46,9	39,0	9,5	53,4	39,5	17,1	48,0	47,2	64,7	
Indice d'occupation des horizons (en °)	54,8	46,9	39,0	32,9	53,4	60,0	71,5	48,0	59,0	143,9	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le grand paysage
Indice de densité sur l'horizon	0,6	1,0	0,9	1,0	0,9	0,8	0,5	0,6	0,8	0,4	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : un effet de saturation, mais sur un faible angle d'horizon
Espace de respiration (en °)	214,5	136,7	155,3	197,2	104,5	172,4	160,2	110,8	121,3	74,6	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée si au moins deux des trois seuils sont dépassés ou approchés

Résultat des indices avant mise en place du projet

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)												Seuils
	Aubigné	Crézières	La Bataille	Loubigné	Chef-Boutonne	Loize	Melleran	Bouin	Pioussay	Lorigné		
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5Km depuis le centre du bourg (en °)	17,7	0,0	0,0	23,4	0,0	20,5	54,5	0,0	11,8	79,2	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)	
Projet	Situé à moins de 5 km			4,8				17,9	13,6			
	Situé à plus de 5 km	3,0	1,7	3,1		6,7	7,2	8,1		7,0		
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	37,1	46,9	39,0	9,5	53,4	39,5	17,1	48,0	47,2	64,7		
Indice d'occupation des horizons (en °)	57,8	48,7	42,1	37,6	60,1	67,2	79,6	65,9	72,6	150,9	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le grand paysage	
Indice de densité sur l'horizon	0,7	1,0	0,9	1,0	0,9	0,7	0,5	0,5	0,7	0,4	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : un effet de saturation, mais sur un faible angle d'horizon	
Espace de respiration (en °)	199,0	106,2	155,3	143,8	104,5	104,2	116,0	110,8	121,3	56,1	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes	
Constat :	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée si au moins deux des trois seuils sont dépassés ou approchés						

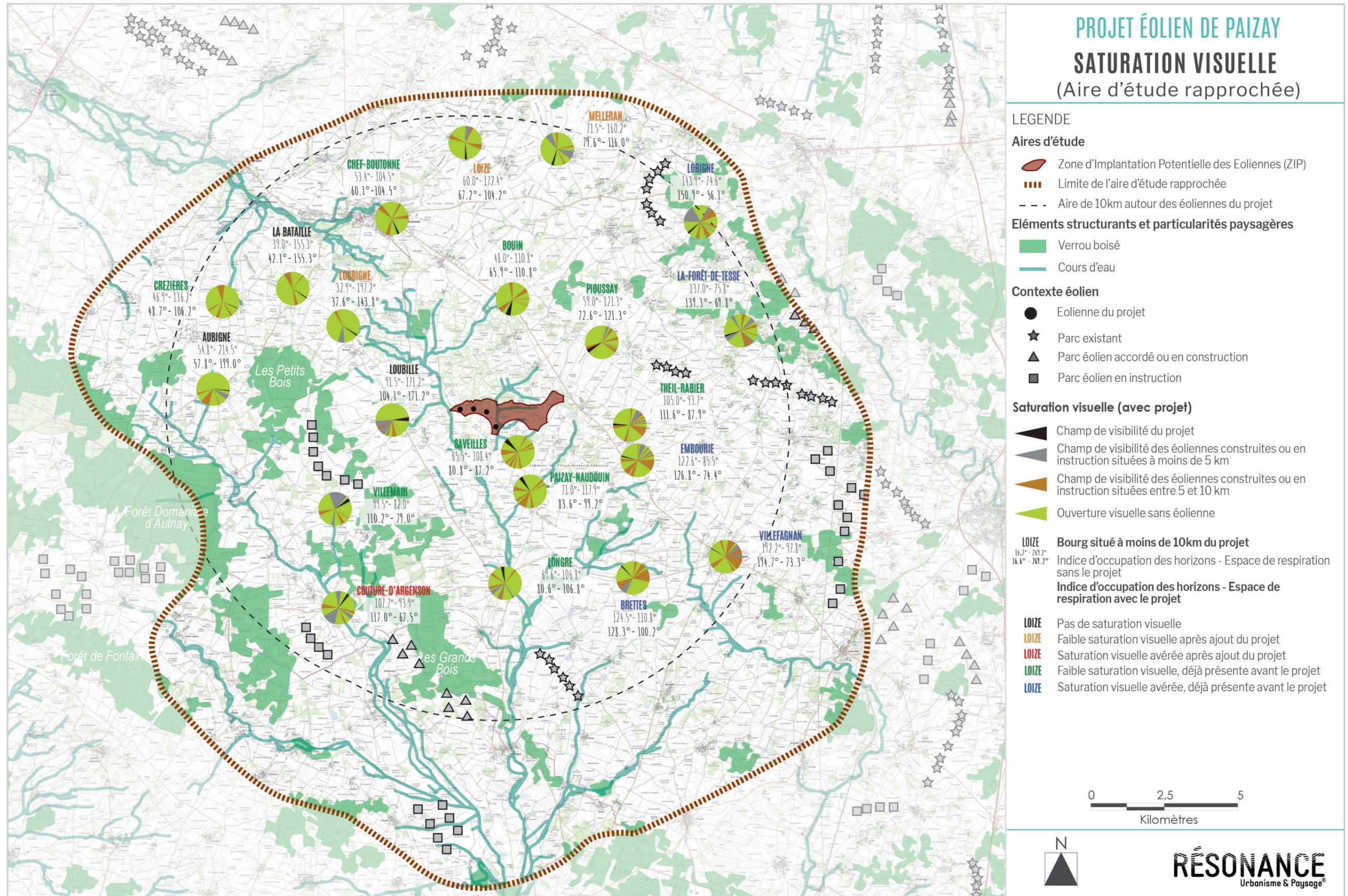
Résultat des indices après mise en place du projet

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)												Seuils
	La Forêt-de-Tessé	Theil-Rabier	Embourie	Villefagnan	Brettes	Longré	Payzay-Naudouin	Couture-d'Argenson	Villemain	Loubillé	Saveilles	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5Km depuis le centre du bourg (en °)	81,6	28,6	25,2	70,9	26,2	34,5	0,0	79,2	73,8	58,1	0,0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	52,4	76,4	97,4	121,4	98,3	35,0	71,0	28,5	25,7	33,5	65,5	
Indice d'occupation des horizons (en °)	134,0	105,0	122,6	192,2	124,5	69,6	71,0	107,7	99,5	91,5	65,5	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le grand paysage
Indice de densité sur l'horizon	0,4	0,6	0,5	0,4	0,9	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : un effet de saturation, mais sur un faible angle d'horizon
Espace de respiration (en °)	75,8	93,7	85,5	97,8	110,8	106,8	117,9	93,9	82,0	171,2	108,4	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Saturation visuelle avérée	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins deux des trois seuils sont dépassés ou approchés

Résultat des indices avant mise en place du projet

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)												Seuils
	La Forêt-de-Tessé	Theil-Rabier	Embourie	Villefagnan	Brettes	Longré	Payzay-Naudouin	Couture-d'Argenson	Villemain	Loubillé	Saveilles	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5Km depuis le centre du bourg (en °)	81,6	28,6	25,2	70,9	26,2	34,5	0,0	79,2	73,8	58,1	0,0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Projet	Situé à moins de 5 km	6,62	4,24	2,50	3,79	11,09	12,61	9,23	10,68	12,55	15,25	
	Situé à plus de 5 km	5,30										
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	52,4	76,4	97,4	121,4	98,3	35,0	71,0	28,5	25,7	33,5	65,5	
Indice d'occupation des horizons (en °)	139,3	111,6	126,8	194,7	128,3	80,6	83,6	117,0	110,2	104,1	80,8	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le grand paysage
Indice de densité sur l'horizon	0,4	0,6	0,5	0,4	1,0	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : un effet de saturation, mais sur un faible angle d'horizon
Espace de respiration (en °)	69,8	87,9	74,4	73,3	100,2	106,8	99,2	67,5	79,0	171,2	87,2	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Saturation visuelle avérée	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins deux des trois seuils sont dépassés ou approchés

Résultat des indices après mise en place du projet



7.3 ANALYSE VISUELLE PAR PHOTOMONTAGES

7.3.1 Méthodologie de réalisation des photomontages

Le choix de localisation des photomontages s'appuie sur l'analyse paysagère et l'analyse des perceptions du site. Il s'agit d'évaluer l'impact visuel du projet de parc éolien dans le contexte paysager du site à l'échelle des aires d'étude paysagère éloignée, rapprochée et immédiate, depuis les secteurs d'intérêt paysager, patrimonial et touristique ainsi que depuis les principaux bourgs et axes de circulation. L'objectif est de mieux appréhender la place que prendra le projet dans le paysage et les interactions avec les éléments constitutifs du paysage.

Le choix de l'emplacement des prises de vues pour les photomontages va permettre de visualiser :

- Les vues les plus fréquemment perçues (depuis les routes, les zones particulièrement fréquentées, notamment les points d'attractivité touristique),
- Les vues depuis les zones les plus sensibles sur le plan visuel (les riverains, les agglomérations proches, les sites sensibles ou remarquables concernés...),
- Les vues à des distances variables du projet (perceptions immédiates, semi éloignées et éloignées).

Chaque élément étudié fait l'objet d'une définition précise de la localisation du point de simulation. Ce point vise à présenter les conditions paysagères réelles d'approche de l'élément étudié tout en présentant la perception maximale du projet éolien.

44 photomontages ont été réalisés par An Avel Energy sur la base des points de vue demandés par Résonance. Une fois la photo prise et géoréférencée, elles sont importées sous WINDPRO pour situer les éoliennes dans le champ visuel, sur la base du MNT et de points de repère. La perspective des aérogénérateurs, la couleur des mats en fonction de la lumière ou encore le modèle envisagé sont simulés grâce au logiciel.

Les photos initiales sont prises à différentes périodes de la journée afin d'être le plus représentatives possible de l'incidence des éoliennes dans le paysage environnant. L'ensemble des points de vue permet également d'illustrer tout le travail d'appréciation de terrain réalisé dans le cadre de l'étude.

7.3.2 Présentation des photomontages

Chaque planche présentant un photomontage comporte :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- La distance entre le point de vue et le projet ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- 1 photographie présentant l'état actuel du paysage (sur 120°) ;
- 1 photographie (120°) présentant le projet en esquisse de manière à le localiser plus facilement ;
- 1 photographie à 100° (2x50°) insérée sur une double page A3 de manière à représenter la perception réelle en tenant le carnet à 42cm de soi (à bout de bras).

N° Carnet	Localisation
1	Depuis le sud de Melle, sur les abords de la D948
2	Depuis la D948, à l'intersection avec la D110
3	Depuis la frange sud de Sauzé-Vaussais
4	Depuis le lavoir de Londigny
5	Depuis la frange est de Ruffec
6	Depuis l'est de Courcôme
7	Depuis l'est de Tusson
8	Depuis l'entrée sud de Tusson
9	Depuis l'entrée sud de Tusson
10	Depuis le sentier de petite randonnée de Tusson
11	Depuis l'entrée de bourg de Tusson
12	Depuis l'ouest de Verdille
13	Depuis les abords du bourg Les Eduts
14	Depuis le nord de Chef-Boutonne, D737
15	Depuis le nord de Chef-Boutonne
16	Depuis Chef-Boutonne - église Notre-Dame
17	Depuis Chef-Boutonne - sortie Sud-Est
18	Depuis l'ouest de Loubigné
19	Depuis la D737 au sud de Chef Boutonne
20	Depuis l'ouest de Bouin
21	Depuis les abords du château de Jouhé
22	Depuis les abords de l'église Sainte-Madeleine

N° Carnet	Localisation
23	Depuis l'est de Villefagnan
24	Depuis les abords du Vivier
25	Depuis l'ouest de Longré, D9
26	Depuis la frange Ouest de Couture-d'Argenson
27	Depuis la frange de Villemain
28	Depuis le cœur de Loubillé, D737
29	Au sud de Loubillé, D737
30	Depuis l'ouest de Bois Naudoin, D737
31	Depuis la frange sud de Paizay-Naudouin
32	Depuis la sortie nord de Paizay-Naudouin
33	Depuis le nord de Paizay-Naudouin, D181
34	Depuis le sud de Saveilles, D61
35	Depuis le parc du château de Saveilles
36	Depuis les abords du hameau de Brameran
37	Depuis les abords de l'église d'Empuré
38	Depuis l'est d'Empuré, D740
39	Depuis le cœur d'Embourie, D740
40	Depuis le site gallo-romain d'Embourie
41	Depuis la frange urbaine de Theil-Rabier
42	Depuis la frange sud de Pioussay
43	Depuis la frange de Villeneuve
44	Depuis l'est de Villemanan

Récapitulatif des photomontages présentés

Les photomontages sont disponibles dans un carnet à part, annexé à ce document

7.3.3 Analyse au regard du «Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois»

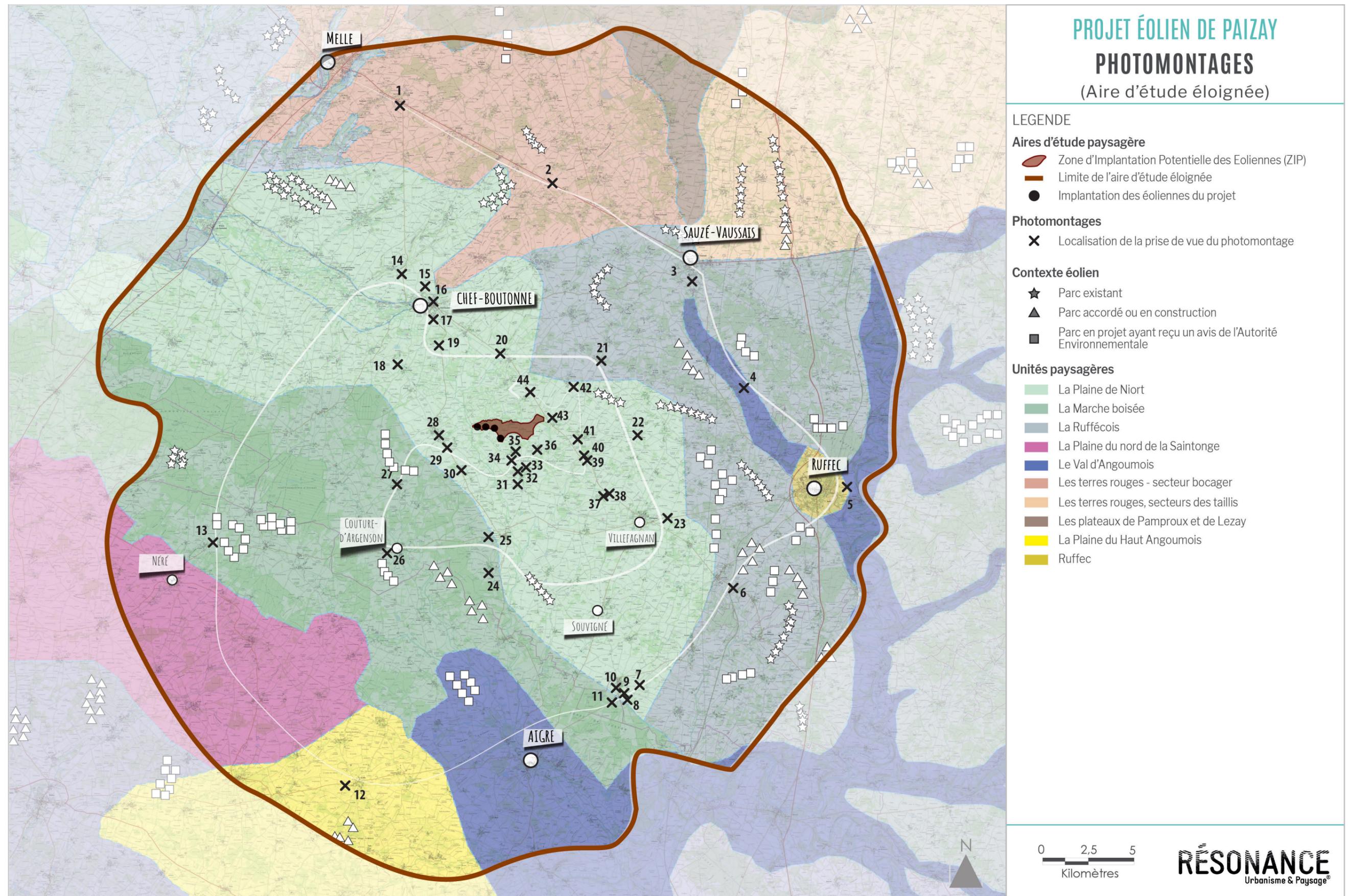
Le projet est situé en Pays du Ruffécois qui a édité en février 2020 un guide dans lequel se trouvent des éléments concernant le paysage. Il est donc nécessaire d'étudier le projet au regard des éléments présentés dans le guide. Il s'agit notamment d'étudier la perception du projet depuis des points de vue identifiés comme étant très sensibles. Dans le guide, pour chaque point de vue, un type de champ visuel est associé par les lettres A, B+ et B.

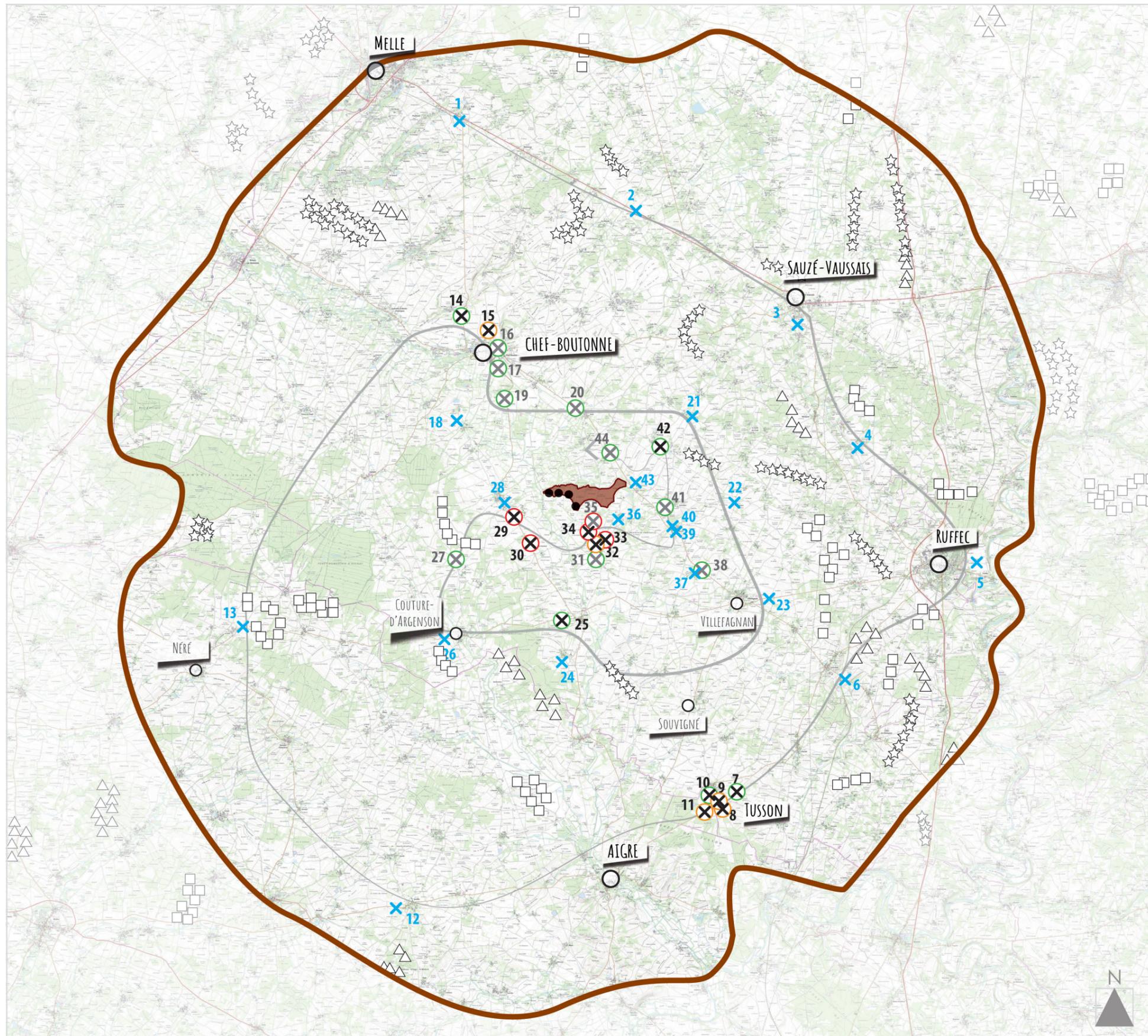
- Depuis un **point A**, aucune éolienne ne doit être visible dans le champ visuel défini jusqu'à l'horizon,
- Depuis un **point B+**, aucune éolienne ne doit être visible à moins de 6 km dans le cône de vue défini. Au-delà et jusqu'à 10 km, dans ce cône de vue, l'analyse paysagère étudiera d'une part plus finement la co-visibilité, et d'autre part l'organisation du parc la moins impactante pour ce point de vue.
- Depuis un **point B**, l'analyse paysagère prendra en compte les recommandations concernant les unités paysagères, puis étudiera finement la co-visibilité et l'organisation du parc la moins impactante pour ce point de vue.

Le tableau ci-dessous récapitule les points de vue issus du guide qui seront étudiés dans le cadre de l'analyse des incidences du projet éolien de Paizay.

N° Carnet	Localisation	N° vue Guide	Catégorie
4	Depuis le lavoir de Londigny	5	A
6	Depuis l'est de Courcôme	41	B+
8	Depuis l'entrée sud de Tusson	23	B
9	Depuis l'entrée sud de Tusson	7	B+
10	Depuis le sentier de petite randonnée de Tusson	22	B
40	Depuis le site gallo-romain d'Embourie	13	B+

Récapitulatif des photomontages à étudier dans le cadre du Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois





PROJET ÉOLIEN DE PAIZAY
BILAN PHOTOMONTAGES
 (Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Implantation des éoliennes du projet

Photomontages

- Projet visible dans sa globalité
- Projet partiellement visible
- Projet non visible ou très peu visible : Incidence nulle
- Incidence faible / modérée / forte

Contexte éolien

- Parc existant
- Parc accordé ou en construction
- Parc en projet ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale



RÉSONANCE
 Urbanisme & Paysage

7.4 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE VISUELLE

7.4.1 Lisibilité du projet

Le projet, composé de 4 machines de 186m bout de pale et organisé selon un arc de cercle présente, à l'échelle du grand paysage, une visibilité très limitée compte tenu du fait que le paysage soit globalement fermé. Les perceptions se limitent aux quelques points hauts éloignés comme autour de Tusson. En se rapprochant, le contexte paysager favorise une lecture le plus souvent partielle du projet du fait des écrans végétaux. Néanmoins, lorsque le projet se perçoit dans son entièreté, selon l'angle de vue, une éolienne apparaît déconnectée du reste du projet, perturbant ainsi la lecture du projet comme un ensemble cohérent.

7.4.2 Saturation visuelle et effets cumulés

Globalement, les résultats montrent que l'ajout du projet de Paizay n'aura que peu d'incidences sur les effets de saturation visuelle depuis les différents bourgs situés à moins de 10km du projet. Seuls quelques uns, comme Couture-d'Argenson, Loizé ou encore Loubigné, voient leurs indices évoluer significativement. Néanmoins, ces résultats sont à corrélés avec la configuration réelle du terrain en intégrant la végétation et le bâti notamment. Ainsi, les résultats présentés sont des résultats théoriques et maximisants.

Concernant les effets cumulés, ceux-ci se manifestent principalement depuis les vues éloignées et dégagées qui permettent de percevoir, sur un seul et même point de vue l'ensemble des parcs et projets. Il s'agit notamment du secteur Sud-Est aux environs de Tusson. Du fait d'un nombre limité de machines, le projet s'insère de manière non prégnante dans ces horizons où l'éolien est déjà très présent. Depuis la plupart des secteurs éloignés du territoire, le projet n'est pas visible permettant également de limiter les effets cumulés. Depuis les secteurs plus proches, la densité végétale et le micro-relief suffisent à créer des écrans visuels qui ferment les vues en direction du projet.

7.4.3 Un paysage peu exposé

La plaine de Niort est l'unité paysagère dans lequel s'insère le projet de Paizay. Cette unité paysagère se caractérise par la présence de parcelles de grandes cultures que sont le colza, le blé ou le tournesol dont l'aspect (textures et couleurs) marque le passage des saisons. Dans ce paysage largement marqué par les horizontales, tout élément vertical prend une certaine importance. Néanmoins, au niveau de la vallée de l'Aume, la présence de la végétation arborée se densifie permettant ainsi un certain cloisonnement des vues qui limitent la perception du projet, notamment au Nord de ce dernier. Au Sud du projet, vers Paizay-Naudouin, la végétation s'étire offrant un recul plus important pour disposer de vues sur le projet éolien. En s'éloignant du projet, l'incidence visuelle n'en sera que très diminuée voire nulle.

La marche boisée se caractérise par une forte densité de boisements de grande dimension, dont les plus importantes sont les forêts d'Aulnay et de Chef-Boutonne. Ces massifs, en situation de promontoire, marquent davantage les paysages de l'extérieur en offrant un horizon boisé constant. Depuis le coeur de ces boisements, aucune perception du projet n'est possible, excepté à la lisière en sortie de boisement par exemple. Entre ces différents boisements s'intercalent des zones ouvertes, comparables à des clairières, où les bourgs se sont installés. Les légères ondulations du relief qui y règnent, instaurent un jeu de masques et de mise en scène. Depuis ces zones ouvertes, le projet n'apparaît pas limitant considérablement les risques de covisibilités avec les bourgs de la marche boisée.

La vallée de la Boutonne se caractérise par un faible encaissement mais une densité végétale importante qui lui confère une ambiance très intimiste depuis le creux. En remontant sur les hauteurs de la vallée, les vues s'ouvrent progressivement sur le versant opposé laissant ainsi apparaître le vaste parcellaire de la plaine de Niort jusqu'à la ligne boisée de la marche boisée. C'est depuis les environs de Chef-Boutonne, ville patrimoniale du territoire d'étude, que les incidences ont été identifiées, notamment du fait des covisibilités avec la silhouette bâtie.

Le Ruffécois est un paysage à mi-chemin entre le paysage ouvert de la plaine de Niort et le paysage cloisonné de la marche boisée. Ainsi, il s'agit d'un paysage composé de parcelles destinées aux grandes cultures entre lesquelles s'intercalent de nombreux boisements aux dimensions variables qui conditionnent fortement les vues. Ainsi, depuis cette unité paysagère, l'incidence visuelle n'en est que très limitée.

Le Val d'Angoumois, la plaine du Nord de Saintonge, les Terres Rouges et la vallée de la Charente sont toutes des unités paysagères dont l'éloignement et les caractéristiques paysagères suffisent à définir une absence d'incidence du projet sur ces derniers.

7.4.4 Les infrastructures

Parmi l'ensemble des axes routiers présents sur le territoire, les plus proches d'entre eux constituent les secteurs où l'incidence visuelle est plus marquée, à l'image de la D737, notamment à hauteur de Loubillé, de la D61 et de la D116. En s'éloignant quelque peu du projet, les incidences diminuent également allant de faible à nulle pour la majeure partie d'entre eux. En effet, ces axes présentent très souvent des accotement végétalisés qui constituent une barrière visuelle importante qui oriente également le regard dans l'axe de la voie.

7.4.5 Les bourgs et hameaux riverains

Le bourg de Paizay-Naudouin présente les incidences visuelles les plus fortes compte tenu de sa proximité avec le projet. Néanmoins, seule la partie Nord du bourg est très exposée au projet. La partie Sud possédant des écrans visuels plus nombreux (bâti, végétation).

En s'éloignant du projet, les autres bourgs proches du territoire (Ardilleux, Theil-Rabier, Bouin, Aubigné, Longré, Brettes, Pioussay) ne sont que très peu exposés au projet du fait de leur contexte d'insertion et du paysage environnant composé de nombreux écrans végétaux qui permettent au projet de s'insérer dans le paysage sans présenter de prégnance.

Concernant les hameaux riverains, les plus exposés au projet seront les lieux-dits de Puits Chavet Bas, Puits Chauvet Haut, Rolaire et Saveille. Le contexte d'insertion des lieux dits Villemanan, La Fragnée, Bois Vignault, Bramefan, Le Fouilloux et Villeneuve seront moins exposés compte tenu de leur contexte végétal dans lequel ils s'insèrent.

7.4.6 Le patrimoine protégé

Parmi les 60 édifices protégés au titre des monuments historiques, les 3 sites paysagers, les 3 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et l'église de Melle, patrimoine mondial de l'UNESCO, seuls 7 d'entre eux présentent une covisibilités avérées avec le projet.

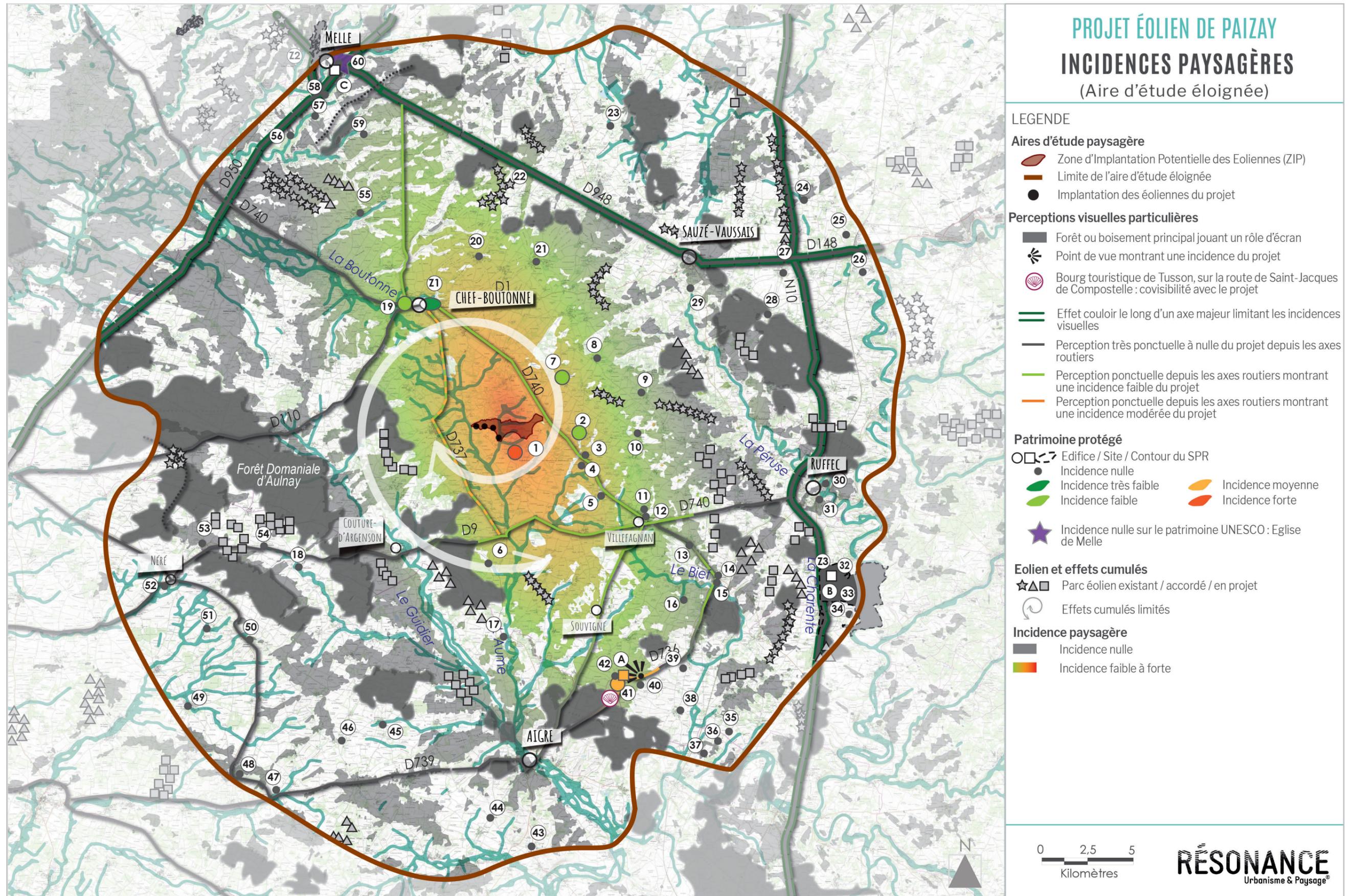
- Château de Saveilles (1) : incidence forte
- Eglise Sainte-Radegonde (2) : incidence faible
- Eglise Saint-Martin (7) : incidence faible
- Eglise et château de Javarzay (19) : incidence faible
- Abbaye des Dames (41) : incidence modérée
- Village de Tusson (A) : incidence modérée
- SPR de Chef-Boutonne (Z1) incidence très faible

7.4.7 Le «Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois»

L'analyse visuelle des points de vue identifiés comme très sensibles montrent que le projet éolien est en adéquation avec les recommandations. En effet, depuis le lavoir (vue 5/ PM4), aucune éolienne ne doit être visible (catégorie A). Ce qui est bien le cas étant donné l'éloignement du projet et le contexte de la vue.

Pour les vues de catégorie B+, à savoir les vues 41 (PM6), 7 (PM9) et 13 (PM40), aucune éolienne ne doit être visible à moins de 6km. Ce qui est le cas pour la vue 13 (PM 40) à environ 5km où le projet est quasiment imperceptible et l'incidence peut être considérée nulle. Pour la vue 41 (PM6), le projet situé à 15 km n'est pas visible non plus. Pour la vue 7 (PM9), le projet se perçoit dans son entièreté mais se situe à environ 15km, soit au-dessus de la limite plafond fixée à 10km. A noter que le projet retenu présente l'emprise visuelle la plus faible de l'ensemble des variantes étudiées.

Enfin, pour les vues de catégorie B, à savoir les vues 23 (PM8) et 22 (PM10), le projet répond aux recommandations du secteur paysager dans lequel le projet s'insère, à savoir un plateau. Le projet répond notamment aux critères de dominance du paysage et de saturation visuelle depuis ces deux points de vue. Aussi, comme précédemment, la variante retenue présente l'emprise visuelle la moins impactante.



7.5 SYNTHÈSE DES INCIDENCES

PAYSAGE					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
La Marche boisée	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	13, 24 à 27	Incidence très faible
La plaine de Niort	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à l'exception de l'écharpe bocagère	7 à 11, 18 à 20, 22, 23, 28 à 44	Incidence forte sur les abords du projet, notamment au sud Incidence faible à nulle sur le reste
La vallée de la Boutonne et ses affluents	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à proximité de Chef-Boutonne	14 à 17	Incidence faible à ponctuellement modérée
Le Ruffécois	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée au plus près de la ZIP Plus limitée vers Ruffec	3, 6 et 21	Incidence très faible
Le Val d'Angoumois	Unité paysagère	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	4, 5 et 12	Incidence nulle
La plaine du nord de Saintonge	Unité paysagère	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Les Terres Rouges	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	1 et 2	Incidence nulle
La vallée de la Charente	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle

LIEUX HABITÉS ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
Paizay-Naudouin-Embourie	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte	31 à 34	Incidence forte sur le secteur Nord du bourg
Arilleux	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	20 (équivalent)	Incidence faible
Bouin	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	20	Incidence faible
Theil-Rabier	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	41	Incidence faible
Empuré	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée (édifice protégé)	37	Incidence nulle
Aubigné	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence faible
Loubigné	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	18	Incidence nulle
Loubillé	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	28	Incidence nulle depuis le bourg
Longré	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	25	Incidence faible
Brettes	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence faible
Ploussay	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	42	Incidence faible
Villemanon	Hameau riverain	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	44	Incidence faible
La Fragnée	Hameau riverain	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence très faible
Bois Vignault	Hameau riverain	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence faible
Puits Chauvet Bas	Hameau riverain		Sensibilité modérée		Incidence modérée
Puits Chauvet Haut	Hameau riverain		Sensibilité forte		Incidence forte
Rolaire	Hameau riverain		Sensibilité forte		Incidence forte
Savelle	Hameau riverain		Sensibilité modérée	35 (équivalent)	Incidence modérée
Bramelan	Hameau riverain		Sensibilité faible ou peu marquante		Incidence faible
Le Fouilloux	Hameau riverain		Sensibilité faible ou peu marquante		Incidence faible
Villeneuve	Hameau riverain		Sensibilité faible ou peu marquante		Incidence faible

PATRIMOINE					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
Château de Savelles (1)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte	33, 34, 35	Incidence forte
Eglise Sainte-Radegonde (2)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	7	Incidence faible
Substructions gallo-romaine (3)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	40	Incidence nulle
Eglise Saint-Genis (4)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	39	Incidence nulle
Eglise Saint-Maixent (5)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	37	Incidence nulle
Logis de Cherçonnay (6)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	24	Incidence nulle
Eglise Saint-Martin (7)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	42	Incidence faible
Château de Jouhé (8)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	21	Incidence nulle
Logis de Tessé (9)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Eglise Sainte-Madeleine (10)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	22	Incidence nulle
Temple protestant (11)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence nulle
Logis des Tous (12)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Barthélémy (13)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (14)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	6	Incidence nulle
Chapelle du cimetière (15)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Dolmens de Magnez (16)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise de Saint-Fraigne (17)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Hilaire (18)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence nulle
Eglise et château de Javarzay (19)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	14, 15	Incidence faible
Eglise de Loizé (20)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (21)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (22)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (23)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Logis du Magnau (24)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Tumulus de Nouverléis (25)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Dolmen dit la Pierre Pâse (26)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Jean-Baptiste (27)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Ancienne maison (28)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise de Voussais (29)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	3	Incidence nulle
Vestiges de l'ancienne église Saint-Blaise (30)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	-	Incidence nulle
Eglise Saint-André (31)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Château (32)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Ancien couvent des Cordeliers (33)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Médard (34)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Deux dolmens dits La Grosse Pérotte et La Petite Pérotte (35)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Dolmen de la Maison de la Vieille (36)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Dolmen dans le tumulus dit La-Motte-de-la-Garde (37)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Croix hosannière (38)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Dolmen (39)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Les 3 tumuli et le tumulus le petit Dognon (40)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	7	Incidence nulle
Abbaye des Dames (41)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	8 et 9	Incidence modérée
Maison (42)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Ancien prieuré de Lanville (43)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (44)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Château (45)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise (46)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise (47)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Marie (48)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise de la Transfiguration (49)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Eglise (50)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (51)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Pierre (52)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Révérend (53)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise de l'Assomption (54)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise (55)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible	-	Incidence nulle
Château de Melzéard (56)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Château des Ouches (57)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Château de Gogemont (58)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Génard (59)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Léger les Melle (60)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Village (A)	Site inscrit et/ou classé	rapprochée éloignée	Sensibilité forte	8, 9, 10 et 11	Incidence modérée
Place de l'ancien Champ de Foire et terrasse de verdure (B)	Site inscrit et/ou classé	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Mine de Loubeau (C)	Site inscrit et/ou classé	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
SPR de Chef-Boutonne (Z1)	SPR	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	16	Incidence très faible
SPR de Melle (Z2)	SPR	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
SPR de Verteuil-sur-Charente (Z3)	SPR	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle
Eglise de Melle (U1)	UNESCO	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle	-	Incidence nulle

LIEUX VISITES ET FREQUENTES					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
Chef-Boutonne - Petite Cité de Caractère	Tourisme	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	16	Incidence très faible
Tusson	Tourisme	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	8, 9, 10 et 11	Incidence modérée
Le GR 36 - GPR de la Sylve d'Argenson	Tourisme	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	11	Incidence faible à hauteur de Tusson Incidence nulle sur le reste de l'itinéraire (éloignement, boisement)
Petits chemins de randonnée	Tourisme	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	-	Incidence très faible à nulle compte tenu de l'éloignement et du contexte closonné
D61/D116	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	32, 34	Incidence modérée
D737	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	17, 28, 29 et 30	Incidence forte à hauteur de Loubillé (proximité du projet) Incidence faible à nulle sur le reste de l'itinéraire
D740	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	20, 23, 38 et 44	Incidence faible
D9	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	25	Incidence faible
D110	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	2	Incidence faible à nulle
D950	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		Incidence nulle
N10	Infrastructure	éloignée	Sensibilité nulle		Incidence nulle
D739	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	12	Incidence faible à nulle
D948	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	2	Incidence nulle

PAYSAGE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
Lecture du projet	Composition du projet	éloigné à rapproché	Modérée car relativement exposé dans les paysages de plaine, mais possiblement masqué depuis les grands axes et les secteurs bocagers une forte sensibilité vis-à-vis de la composition du projet à l'aire immédiate	Tous	Incidence globalement faible compte tenu du fait que le projet ne se perçoit assez peu depuis les horizons lointains comme les horizons proches du fait d'un contexte végétal assez dense
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	éloigné à rapproché	Forte vis-à-vis de l'insertion de celui-ci dans un contexte éolien bien établi	Tous	Les effets cumulés sont également assez limités du fait que le projet soit assez peu visible, excepté depuis les environs de Tusson, au Sud, où les autres projets existants sont visibles très facilement

8. MESURES PAYSAGÈRES DU PROJET ÉOLIEN

8.1 MESURES CONCERNANT LES ÉOLIENNES ET LES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES - MESURES D'ÉVITEMENT

Afin de réduire au maximum l'incidence des éoliennes utilisées pour le parc de Paizay, certaines caractéristiques techniques ont été retenues comme essentielles pour favoriser leur intégration paysagère :

8.1.1 Intégration du transformateur dans chaque mât

Comme l'a souligné le diagnostic paysager, tout élément de comparaison mis en place à proximité d'une éolienne met en évidence sa dimension verticale et la rupture d'échelle qu'elle crée avec le paysage environnant.

Afin de limiter ces effets, les transformateurs seront intégrés dans les mâts des aérogénérateurs. Il ne ressortira alors dans le paysage nul autre élément que l'élancement graphique de l'éolienne au design relativement sobre et moderne.

8.1.2 Enfouissement des réseaux entre les éoliennes

La mise en place du parc éolien n'entraînera pas d'ajout de réseaux aériens entre le poste de livraison et les aérogénérateurs, l'ensemble des câblages étant enfouis en accotement des chemins afin de ne laisser de perceptible que les mâts, les nacelles et les pales.

8.1.3 Retrait vis-à-vis du château de Saveilles

Le travail de définition du projet s'est réalisé au regard des perceptions possibles depuis le château de Saveilles, protégé au titre des monuments historiques. Ouvert au public, ce château constitue un point d'attractivité sur le territoire. Peu visible dans le lointain, c'est aux environs de Paizay-Naudouin que sa silhouette se distingue au-dessus de la végétation notamment depuis la D61, axe menant au château depuis le bourg de Paizay. C'est au regard de ce point de vue important que le projet a été réfléchi de manière à éviter la concurrence visuelle entre l'édifice et le projet. Ainsi, l'implantation retenue maximise le retrait vers l'Ouest et limite le nombre d'éoliennes à 4.

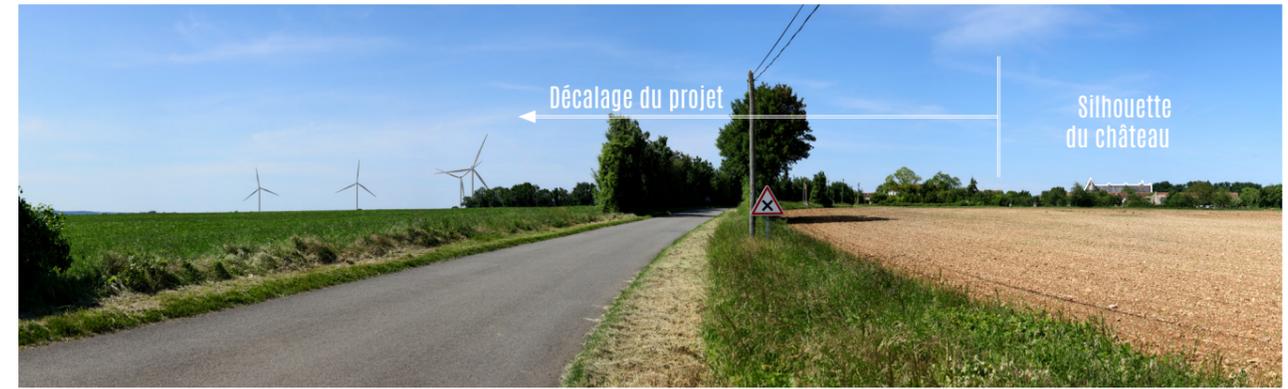
8.1.4 Nombre de machines limité

Afin d'éviter, ou du moins limiter les effets d'étalement du motif éolien, le projet retenu présente une forme compacte composée de 4 machines organisées en arc de cercle.

8.2 MESURES CONCERNANT LES CHEMINS D'ACCÈS - MESURES DE RÉDUCTION

L'ensemble des chemins d'accès sera créé en s'appuyant sur une «artère» existante qui sera à renforcer. Le chemin reliant E3 à E1 sera réalisé en limite de culture de manière à limiter l'incidence sur le champ cultivé. L'accès menant à l'éolienne E3 sera quant à lui réalisé en limite de parcelle. Les chemins ont été pensés en concertation avec les propriétaires afin d'en créer le minimum.

L'ensemble des chemins nouvellement créés seront réalisés selon la même base que les chemins existants avec un revêtement stabilisé de couleur claire.



Principe d'évitement de visibilité directe avec la silhouette du château depuis la D61



Chemin existant à renforcer dont l'aspect devra être repris pour les chemins nouvellement créés



PROJET ÉOLIEN DE PAIZAY PRESENTATION DU PROJET

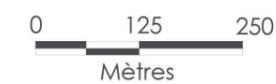
LEGENDE

Implantation des éoliennes

- E2 Eolienne du projet (survol des pales)
- Plateforme de levage (permanent)
- Surface de stockage (temporaire)
- Poste de livraison

Voirie

- Chemin existant à élargir
- Chemin à créer



RÉSONANCE
Urbanisme & Paysage®

8.3 MESURES CONCERNANT LES POSTES DE LIVRAISON - MESURES DE RÉDUCTION

Le poste de livraison est un petit local vers lequel converge l'énergie produite par les éoliennes. Cet élément indispensable au fonctionnement du parc constitue un petit volume bâti qui, s'il est proche des éoliennes, devient un élément de comparaison pouvant souligner les ruptures d'échelle éventuelles. Ici, ce ne sera pas le cas, les effets de comparaison d'échelles seront donc évités.

Les postes de livraison présenteront une teinte sobre qui s'intègre facilement dans ce contexte agricole semi-ouvert et ce en toute saison. Ainsi, il a été retenu une couleur gris-mousse (RAL 7003 ou équivalent).

Le photomontage ci-dessous permet de rendre compte du rendu.



Vue initiale

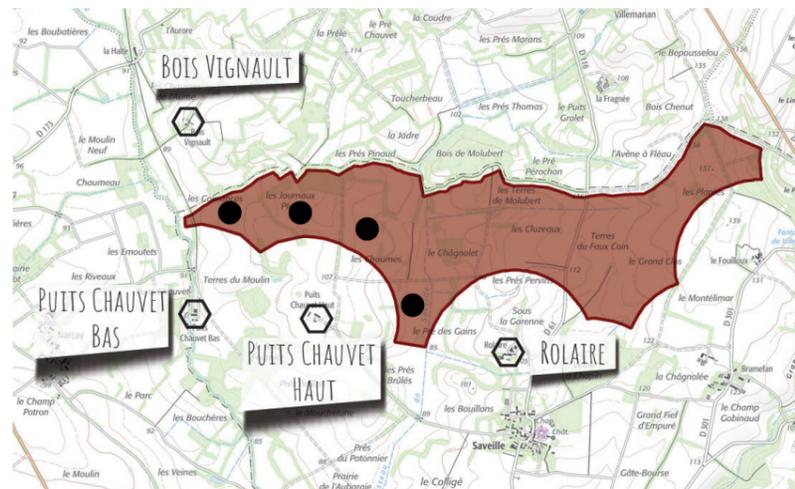


Photomontage présentant les postes de livraisons

8.4 MESURES CONCERNANT LES RIVERAINS (HAMEAUX ET BOURGS PROCHES) - MESURES DE RÉDUCTION

L'intégration visuelle des éoliennes depuis les hameaux proches constitue un critère important dans la prise en compte des perceptions paysagères locales, en gardant à l'esprit que chacun dispose de sa propre sensibilité. En effet, « chaque société et chaque individu qui la compose porte son propre modèle paysager, qui mêle des dimensions globales, locales et individuelles. Le modèle individuel est propre à chaque personne et fait référence au parcours personnel de chacun, dépendant de son éducation, de sa culture, de sa sensibilité... » (Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, ADEME).

Afin de faciliter l'inscription des éoliennes du projet dans les paysages du quotidien, des plantations peuvent être proposées pour accompagner les hameaux et habitations isolées. Sans chercher à dissimuler le projet, la mise en place de végétation – sous forme de haies arbustives, d'alignements, ou encore d'arbres isolés ou en bouquets - peut permettre de composer des premiers plans et des motifs paysagers en mesure de contrebalancer la prégnance visuelle des éoliennes, liée à leurs dimensions et à leur proximité, et de constituer des écrans plus ou moins transparents aux abords des espaces du quotidien (notamment les jardins). Le choix d'une palette végétale adaptée au contexte local permettra d'assurer une cohérence à la fois environnementale et paysagère, en retrouvant les essences présentes dans le bocage.



Les hameaux identifiés ci-après, tous situés à un kilomètre ou moins d'une éolienne du projet, seront pour la plupart exposés au projet, selon l'orientation des bâtiments et de leurs façades, et en fonction du contexte végétal. Un linéaire global de plantations sera proposé aux habitants des hameaux concernés : des mesures pourront être prévues, au cas par cas, sur la base d'échanges et d'accords avec les propriétaires fonciers.

Il s'agit notamment des hameaux de Bois Vignault, Puits Chauvet Haut, Puits Chauvet Bas et Rolaire.



Bois Vignault



Puits Chauvet Haut et Puits Chauvet Bas



Rolaire